

2nde professionnelle agricole Élevage canin et Félin

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée professionnel agricole Jean-Marie Bouloux – Rue du Château Ringuet – 86500 MONTMORILLON
Contact : 05-49-91-03-97 – Site : <https://www.formations-agrinature.com/>

Objectifs et contenu de la formation

- ◆ Les cours sont prévus du lundi 9h40 au vendredi 15h30.
- ◆ Accueil à l'internat le dimanche soir à partir de 21h00.
- ◆ **Journée portes ouvertes le samedi 14 mars de 9h à 17h**

Horaires hebdomadaires environ 30 heures :

- Enseignements généraux (langues, sciences...)
- Enseignements professionnels (travaux pratiques, visites d'élevage et éducation canine...)

Stages :

- 18 à 22 semaines de stage professionnel dans une entreprise canin félin réparties sur les 3 années de formation
- Possibilité de stage à l'étranger

Examens :

- Validation du BEPA en contrôle continu (CCF) lors de la formation
- Pour le Bac PRO 50% en contrôle continu et 50% en épreuve terminale (écrites et orale)

Capacité d'accueil en Seconde : 16 places pour environ 100 demandes.

Procédure de candidature

- ◆ La candidature relève du responsable légal du candidat.
- ◆ Le recrutement pour l'entrée en seconde professionnelle **élevage canin et félin** est national. Les élèves sont recrutés en tenant compte, entre autre, de leur motivation rapportée aux caractéristiques du diplôme.

Aptitudes particulières demandées : résistance physique, habileté, patience, ténacité, sens de l'observation, maîtrise de soi, organisation, sociabilité, sens de la commercialisation.

Contre indications médicales (à titre indicatif et sous réserve d'un avis médical circonstancié).

Pas d'impotence des membres, même partielle. Pas de cardiopathie, asthme, faiblesse musculaire importante. Certificat médical (+ vaccin BCG - DT polio).

1. Démarches du candidat

- Retirer un dossier de motivation au LPA :
 - lors des journées portes ouvertes du samedi 14 mars 2020 de 9h à 17h
 - ou lors des stages en immersion.
- Le dossier de motivation est à retourner au plus tard le **vendredi 10 avril 2020**.
- Suite à l'étude des dossiers par l'équipe pédagogique du lycée, certains candidats seront susceptibles d'être convoqués à un entretien de motivation **en mai/juin 2020 (Une convocation leur sera envoyée)**.

L'objectif est d'une part, d'assurer aux élèves et aux familles une **information** sur le secteur professionnel, il permet à l'élève de confirmer son choix d'orientation dans cette formation et d'autre part, de permettre aux familles d'intégrer les contraintes liées à la section et de permettre aux équipes éducatives d'appréhender les motivations du candidat et sa connaissance des exigences du métier.

2nde professionnelle agricole Élevage canin et Félin

Académie de Poitiers - Rentrée 2020

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- ▶ Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **téléservice affectation, entre le 4 mai et le 1^{er} juin 2020 inclus**, disponible dans le portail des téléservices « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- ▶ Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant le **12 juin 2020 (10h)**.

Il est fortement recommandé aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

3. Décision

Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation, à partir du **1^{er} juillet 2020** :

- dans le **téléservice Affectation**,
 - sur le **site de l'académie de Poitiers**, (rubrique Orientation – Formation > Affectation – Admission > Après la 3^e.)
- ▶ Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription
 - ▶ Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
 - ▶ Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

La décision d'affectation en 2nde professionnelle agricole « élevage canin et félin » est prononcée par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**.

¹ (AFFECTATION des ÉLÈVES par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.